## FICHE DESCRIPTIVE DES CORPS DES INGENIEURS D'ETUDES DANS LA CONFIGURATION ACTUELLE

Les corps homologues des ingénieurs d'études des filières ITRF et ITA comportent trois grades. L'échelonnement indiciaire est structuré ainsi :

- 2<sup>ème</sup> classe : 13 échelons de l'IM 370 à l'IM 619 ;
- 1<sup>ère</sup> classe : 5 échelons de l'IM 555 à l'IM 673 ;
- Hors classe: 4 échelons de l'IM 696 à l'IM 783.

Ils comptent près de 14 600 agents, dont 8 800 pour la filière ITRF et 5 800 pour la filière ITA.

L'âge moyen des agents du corps de la filière ITRF est de 46 ans ; l'âge moyen d'entrée dans le corps est de 36,9 ans.

Des ingénieurs d'études ne possédant pas la nationalité française peuvent être recrutés par la voie du concours

La deuxième classe du corps des ingénieurs d'études est un grade de recrutement. Elle est accessible par concours sur titres et travaux, complétés d'épreuves, par liste d'aptitude et par détachement. Elle représente 72 % des effectifs des deux filières, dont 77 % pour la filière ITRF et 65 % pour la filière ITA.

## Les concours sont ouverts :

- s'agissant du <u>concours externe</u>, aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau II (baccalauréat + 3), ainsi qu'aux candidats possédant une qualification professionnelle équivalente. Pour 2016, 386 postes sont ouverts au recrutement par concours externe à la 2<sup>ème</sup> classe dans la filière ITRF;
- s'agissant du <u>concours interne</u>, aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris les établissements publics de santé, aux militaires et magistrats ainsi qu'aux candidats en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, qui justifient au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours de cinq années au moins de services publics.
  - Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de cinq ans de services auprès d'une administration, d'un organisme ou d'un établissement d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise pour l'accès au corps des ingénieurs d'études.
  - Pour 2016, 150 postes sont ouverts au recrutement par concours interne dans la filière ITRF.

Concernant l'accès par <u>liste d'aptitude</u> (LA), il est ouvert aux assistants ingénieurs justifiant de neuf ans de services publics dont 3 ans au moins en catégorie A. 100 postes sont ouverts chaque année en moyenne à ce titre pour le corps de la filière ITRF.

Les corps sont également accessibles par la voie du détachement dans les conditions de droit commun prévues par le statut général de la fonction publique : on recense 74 accueils en détachement dans le corps de la filière ITRF pour l'année scolaire 2015-2016.

La première classe est un grade d'avancement. Elle est accessible, au choix, après inscription au tableau d'avancement, aux agents ayant accompli au moins un an au 8<sup>ème</sup> échelon de la 2<sup>ème</sup> classe et justifiant d'au moins neuf années de service effectifs en catégorie A. Elle représente 23 % des effectifs des deux filières, dont 20 % pour la filière ITRF et 28 % pour la filière ITA.

En 2015, le taux de promotion pour la filière ITRF était de 15,5 % en et le nombre de promus s'élevait à 364. Les taux sont sensiblement analogues dans les EPST.

La Hors classe est un grade d'avancement. Elle est accessible au choix, après inscription au tableau d'avancement, aux agents justifiant de deux ans d'ancienneté à l'échelon sommital de la 1<sup>ère</sup> classe. Elle représente 5 % des effectifs des deux filières, dont 3 % pour la filière ITRF et 7 % pour la filière ITA. En 2015, le taux de promotion pour la filière ITRF était de 20 %, correspondant à une soixante de promotions par an en moyenne. Les taux sont sensiblement analogues dans les EPST.